

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 7 mars 2016**

-----

Date de convocation : 2 mars 2016

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19      Présents : 16

L'an deux mille seize, le 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT (arrivée en cours de séance), Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

ABSENTS : Jean-Jacques CLAVERIE

EXCUSES : Martine BERT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Martine BERT à Marc CANTON, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

**Approbation du procès-verbal du 9 février 2016**

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2016 n'appelant pas de commentaires, il est adopté à l'unanimité.

**1 – SDEPA ALIMENTATION RESERVOIR DE SARRAMAYOU** : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le montant estimatif des travaux à réaliser sur l'alimentation aérienne du réservoir Sarramayou. La participation communale sera remboursée par le SEAPAN.

Montant des travaux TTC	23 346,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 334,00 €
Actes notariés	300,00 €
Frais de gestion SDEPA	972,75 €

**TOTAL** -----  
**26 953,35 €**

Participation FACE	13 600,00 €
TVA préfinancée par le SDEPA	4 280,10 €
Participation de la commune aux travaux	8 100,50 €
Participation de la commune aux frais de gestion	972,75 €

**TOTAL** -----  
**26 953,35 €**

**2 – SDEPA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A AUDIT ENERGETIQUE** : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le coût estimatif des travaux à réaliser pour la rénovation de l'éclairage public suite à audit énergétique - degré 2

Montant des travaux TTC	39 800,24 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 980,03 €
Frais de gestion du SDEPA	1 658,34 €

**TOTAL** -----  
**45 438,61 €**

Participation syndicat	15 679,38 €
TVA préfinancée par le SDEPA	7 181,71 €
Participation de la commune aux travaux sur emprunt	20 919,18 €
Participation de la commune aux frais de gestion	1 658,34 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>45 438,61 €</b>

### 3 – ADHESION DES COMMUNES D'ASSAT ET NARCASTET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY: adopté à l'unanimité

Dans le cadre du projet de SDCI plusieurs délibérations ont été prises pour acter l'adhésion des communes d'Assat et Narcastet. Monsieur le Préfet stipule dans son courrier du 25 février dernier que la demande d'adhésion de ces communes est soumise aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT qui prévoient, outre l'accord du conseil communautaire, l'accord des communes membres. Il convient de se prononcer avant le 14 mars 2016. L'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion de ces communes.

### 4 - TARIF DE LOCATION : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un particulier qui souhaite louer une salle du local des associations pour donner des cours de peinture une fois par mois. Le conseil municipal accepte cette location pour un forfait annuel de 100 euros.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire précise que la visite du bâtiment Calonge se fera lorsque Didier Calonge aura les clés
- Patrick Moura s'inquiète sur l'absence de l'agenda 2016. Monsieur le Maire signale qu'il a été réalisé, mais la société éditrice n'a rien transmis aux entreprises partenaires et de ce fait n'a pu terminer le travail de réalisation.

Séance levée à 21 heures 30

Marc CANTON	Antoine CUYAUBERE	Marie-Françoise CAPELANI
Georges GUILHAMET	Martine BERT Procuration à Marc Canton Arrivée en cours de séance	Delphine CRASPAY
Marie-Gabrielle MONSET Procuration à Patrick Moura	Patrick MOURA	Michel AURIGNAC
Marie-Joëlle DEBATY	Michel LAUVAUX Procuration à Guy Labarrère	Guy LABARRERE

Corinne PANATIER	Corinne BIRA	Jean-Jacques CLAVERIE absent
Michèle NAVARRO	Jean-Marc DOURAU	Sandrine LARBIOUZE
Alexandre LARRUHAT		